

Des événements labellisés

EHEA 2018 / La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur

La France organise la Conférence ministérielle européenne pour l'enseignement supérieur à Paris du 23 au 25 mai 2018. Cet événement constitue une chance, notamment pour l'enseignement supérieur français et européen, de valoriser nos réussites et nos collaborations. C'est aussi une opportunité pour débattre des évolutions que rendent nécessaires les défis nouveaux du 21^e siècle et contribuer ainsi à la définition d'une vision partagée de l'Europe de l'enseignement supérieur.

Les membres de la grande communauté de l'enseignement supérieur – les universités, les écoles, leurs enseignants chercheurs et leurs personnels comme leurs étudiants, ainsi que leurs partenaires – sont invités à organiser des événements « **EHEA 2018 / La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur** » qui mettent en avant leur implication et leurs réflexions ou propositions en faveur de l'Europe de l'enseignement supérieur.

Ces événements pourront être labellisés quelle que soit leur forme, à partir du moment où ils répondront aux **caractéristiques suivantes** :

- 1) Se dérouler avant la Conférence ministérielle des 23, 24 et 25 mai 2018 ;
- 2) Mettre en valeur une ou plusieurs
 - conséquences concrètes du processus de Bologne sur l'institution et les acteurs concernés,
 - ou réussites européennes concrètes dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle de l'institution et/ou des acteurs concernés ;
- 3) Associer un ou plusieurs partenaires ou des étudiants européens non français ;
- 4) Contribuer à faire connaître le processus de Bologne, ses acquis, ses enjeux actuels, etc., par exemple en fournissant de la documentation en ligne aux participants (cf. les fiches argumentaires établies par le ministère et bientôt mises en ligne sur la page Europe et International pourront servir à la mise au point de documents appropriés à l'événement) ;
- 5) Comporter au moins un moment de débat, y compris éventuellement avec des personnes extérieures à la communauté universitaire, par exemple une conférence grand public ;
- 6) Communiquer sur l'événement par les moyens les plus appropriés ;
- 7) Envoyer une présentation de l'événement au MESRI en amont, pour qu'il figure sur la page réservée du ministère, en renseignant le formulaire ci-joint ;

Enfin, il est proposé aux porteurs de ces événements labellisés d'adresser une synthèse du débat qui s'y sera tenu, sous forme d'une contribution à l'élaboration de la position française sur l'Europe de l'enseignement supérieur et des étudiants.

*Dans ce cas, si les contributeurs le souhaitent, l'événement « **EHEA 2018 / La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur** » pourra être également placé sous le label d'une contribution aux Conventions démocratiques pour la refondation de l'Europe.*

Le label « **EHEA 2018 / La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur** » se matérialisera par une reprise adaptée du logo de la Conférence ministérielle 2018. Il sera communiqué aux porteurs de projets à partir de la mi-janvier 2018.

Son obtention constituera un argument fort pour les associations étudiantes qui demanderaient à bénéficier du FSDIE de leur établissement. D'autre part, ce label conditionnera la présentation de l'événement organisé sur les pages « esr.gouv.fr/ehea2018 » du site du ministère, et pourra faciliter la couverture médiatique que Radio campus et les agences de presse pourraient lui donner.

De même, il pourra faciliter le partenariat avec les membres d'associations telles que l'AVUF, les Maisons de l'Europe, etc.

Procédure

- Un formulaire de demande de label « **EHEA 2018 / La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur** » sera transmis aux porteurs de projet.
- Ce formulaire, une fois rempli, devra être transmis au ministère par la direction ou la présidence de l'établissement concerné, y compris si l'événement est organisé par une composante de l'établissement ou une association étudiante y ayant son siège et étant financée par elle.
- Dans un délai d'une semaine, la direction ou la présidence de l'établissement ainsi que le porteur du projet seront informés de la réponse apportée à leur demande. En cas de réponse positive, ils recevront les fichiers numériques du logo et label « **EHEA 2018 / La France dans l'Europe de l'enseignement supérieur** ».

Les porteurs de projets sont invités à adresser leurs demandes à :

evenements.EHEA2018@enseignementsup.gouv.fr